

Paris, le 12 mai 2011

Monsieur Samuel Etienne
Emission « Hors Série »
France 3
7 Esplanade Henri de France
75015 Paris

Cher Monsieur,

Dans le cadre de l'émission Hors Série, France 3 diffusera, le 18 mai à 20h35, un documentaire intitulé « Mauvaises ondes » de Mme Sophie Le Gall, puis un débat en direct auquel vous avez bien voulu m'inviter – ce dont je vous remercie.

Les articles dans Télérama et Télé Poche sur ce documentaire, ont retenu toute notre attention.

Ils nous laissent penser que le documentaire présentera, sur le sujet des ondes radio et de la santé, une vision partielle et partielle qui pourra induire en erreur les téléspectateurs de France 3. En particulier, le documentaire prêterait aux opérateurs des actions et des intentions qui vont à l'encontre de nos valeurs et de notre approche de ce sujet.

Nos seuls contacts avec Mme Sophie Le Gall se sont limités à une interview d'une minute à l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 8 février 2011 dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Nous réservons encore notre réponse concernant le débat car nous savons à quel point il est difficile de remonter la pente dans un débat de 30 minutes après un documentaire « à charge » de 90 minutes. Ainsi que nous l'avons indiqué à Mmes Sophie Gazio et Gisèle Bousquet, nous considérons comme nécessaire que l'Etat soit représenté sur votre plateau car il définit les politiques de santé, de recherche, de télécommunications, d'aménagement du territoire... et fixe les obligations inscrites dans les licences des opérateurs.

A ce stade et indépendamment de notre réponse concernant le débat, **nous souhaitons vous faire part des éléments d'information suivants qui précisent, complètent ou contredisent différents points attribués au documentaire dans les articles de Télérama et Télé Poche et qui mériteraient d'être portés à la connaissance des téléspectateurs avant ou après le documentaire :**

- Le documentaire ferait état de « conflits d'intérêts, manipulations de la recherche », « traces de collusion entre chercheurs et grands acteurs du secteur ».
Entre 2005 et 2010, les opérateurs français ont contribué au financement de la recherche à travers une fondation créée à l'initiative de l'Etat et reconnue d'utilité publique, sans être présents au Conseil Scientifique qui choisissait les études à lancer. **Afin de sortir des polémiques sans fondement, l'Etat a instauré en 2010 une taxe payée par les opérateurs pour le financement de la recherche.**
- Le documentaire ferait état de différentes études aux résultats très inquiétants.
Les organismes publics qui sont mandatés par les autorités sanitaires pour l'évaluation des risques en France et à l'étranger, **tiennent compte de l'ensemble des études scientifiques.**
L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) qui a publié, fin 2009, un rapport et un avis sur les radiofréquences, **s'est ainsi appuyée sur l'analyse de 3 500 références scientifiques** à travers le monde. Un militant de l'association Priartem a assisté à l'ensemble des travaux. **Le rapport de l'ANSES conclut sur les effets sanitaires des ondes radio :**
« Les données issues de la recherche expérimentale disponibles n'indiquent pas d'effets sanitaires à court terme ni à long terme de l'exposition aux radiofréquences. Les données épidémiologiques n'indiquent pas

non plus d'effets à court terme de l'exposition aux radiofréquences. Des interrogations demeurent pour les effets à long terme, même si aucun mécanisme biologique analysé ne plaide actuellement en faveur de cette hypothèse. »

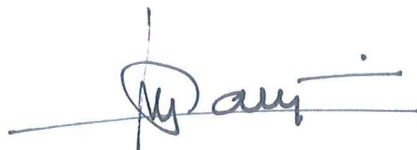
- Le documentaire s'étonnerait que le principe de précaution ne soit pas appliqué. Depuis 2001, les avis des autorités sanitaires et les communiqués des Ministres chargés de la Santé **recommandent le principe de précaution pour le téléphone mobile. Les opérateurs se réfèrent à cette recommandation**, comme le montre le dépliant « Mon mobile et ma santé » que je joins à ce courrier et qui a déjà été diffusé à 30 millions d'exemplaires. Il est, en revanche, important d'ajouter que **les autorités sanitaires ne recommandent pas le principe de précaution à propos des émetteurs tels que les antennes-relais ou les émetteurs de télévision.**

- Le documentaire ferait état de « normes protectrices obsolètes » qui auraient été adoptées dans une « période de vacance du pouvoir (juste après le 21 avril 2002) ». Les normes d'exposition du public aux ondes radio, en vigueur en France, sont les normes de l'OMS et du Conseil de l'Union Européenne. Elles sont en vigueur dans de nombreux Etats des cinq continents. **S'il y avait eu vacance du pouvoir après le 21 avril 2002 et s'il y avait lieu de modifier les normes d'exposition, cela aurait, depuis, été fait !** **Les normes ont, au contraire, été confirmées en 2009 par l'ANSES dans son avis sur les radiofréquences. Elles ont à nouveau été confirmées par l'Etat en 2011.**

- Le documentaire ferait état de « liens ambigus » entre les opérateurs et les organismes chargés de mesurer l'exposition aux ondes radio. Les opérateurs ont souhaité en 2004 que chaque particulier puisse faire mesurer gratuitement l'exposition dans le lieu de son choix. Ils s'y sont engagés dans un Guide signé avec l'Association des Maires de France. Depuis 2004, ils ont fait réaliser plus de 11 400 mesures. Pendant le Grenelle des Ondes, Etienne Cendrier de l'association Robin des Toits a été invité à produire des éléments concrets étayant ses mises en cause régulières des mesures financées par les opérateurs et réalisées par des organismes accrédités. **Il n'a alors produit aucun élément.** **Afin de sortir des polémiques sans fondement, l'Etat a instauré en 2010 une taxe payée par les opérateurs pour le financement des mesures.** A compter de 2012, c'est l'Etat qui gèrera les demandes de mesure, sans aucune intervention des opérateurs.

Connaissant l'attention que vous portez à la qualité des émissions diffusées par France 3, je me tiens à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur l'un des éléments présentés ci-dessus sur la seule base des articles de Télérama et de Télé Poche.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marie DANJOU

Directeur Général Délégué au Collège Mobile

Pièces jointes :

- Dépliant « Mon mobile et ma santé »
- Articles de Télérama et de Télé Poche

Copie :

France Télévision :

- M. Rémy Pflimlin, Président
- M. François Guilbeau, Directeur de France 3
- Mme Sophie Gazio, Rédactrice en Chef de l'émission « Hors Série »
- Gisèle Bousquet, émission « Hors Série »

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel :

- M. Michel Boyon, Président
- Mme Christine Kelly, Conseillère représentant le CSA à la table ronde « Radiofréquences, Santé, Environnement »

Comité de Suivi du Grenelle des Ondes : Pr. Jean-François Girard, Président

Comité Opérationnel du Grenelle des Ondes : M. François Brottes, Président

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé :

- M. Jullien Emmanuelli, Cabinet du Ministre
- Pr. Didier Houssin, Directeur Général de la Santé
- M Charles Saout, Direction Générale de la Santé

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

- M. Emmanuel Moreau, Cabinet du Ministre
- M. Laurent Michel, Directeur Général de la Prévention des Risques
- Mme Patricia Blanc, Direction Générale de la Prévention des Risques

Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique

- Mme Lucile Badaire, Cabinet du Ministre
- M. Xavier Merlin, Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services